



# GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du samedi 27 octobre 1792.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

*De Nice, ce 9 octobre.* Les rues ne résonnent que de l'hymne sacré de la liberté.

Dans le fort de Montalban on a trouvé des provisions pour un an, pour 1500 hommes.

Le port de Nice recèle 500 galériens, dont on va extraire les déserteurs & les contrebandiers pour les rendre à la liberté.

Le lendemain de l'entrée triomphale de l'armée française à Nice, il y eut une légère émeute du peuple contre la maison de l'intendant, dont il se rappelloit les vexations. Anselme fit prendre les armes, l'attroupement fut bientôt dissipé ; le plus grand mal se fit à la cave de l'intendance.

*De Liège.* « On a fait revenir ici, samedi dernier, l'évêque Méan, qui étoit à sa maison de campagne d'Hof ; dimanche, il s'est tenu un grand chapitre à la cathédrale, & il s'en tiendra encore un aujourd'hui ; on entend par-tout les chanoines pester contre les patriotes ; ils se fient toujours à l'empereur, & disent que la prochaine campagne fera

mieux combinée, & que ce sera François qui ira en personne mettre les Parisiens à la raison (de l'esclavage.) On assure que le baron de Senff de Pilsac, envoyé prussien à Liège (& qui en cette qualité, a joué un rôle assez important pendant la révolution) vient de demander des quartiers d'hiver pour 20 mille Prussiens. Cette question doit être agitée, & probablement décidée dans le chapitre qui aura lieu aujourd'hui. La réunion entre les patriotes liégeois, retirés en France, m'a fait bien du plaisir, ainsi qu'à tous les vrais amis, parce qu'on espère qu'elle sera moins une coalition de personnes qu'une réunion aux vrais principes démocratiques. Chestret, l'un des bourguemestres de la révolution & des proscrits du pays de Liège qui, avec quelqu'un d'entr'eux s'est retiré, non en France, mais en Prusse & dans les Pays-Bas autrichiens, a enfin quitté Bruxelles. Il a encore écrit ici dernièrement, comme on n'a cessé de tâcher de nous le faire accroire depuis la contre-révolution, que nos affaires alloient s'arranger à l'amiable pour l'avantage de tous les partis, & que ce pays seroit

bienrôt heureux; mais sa lettre lui a fait très-peu de profelites, nous avons été trop souvent & trop cruellement trompés par les promesses des ministres & des affidés de l'Autriche & de la Prusse, pour y ajouter encore la moindre croyance. Plus de composition avec les principes, il nous faut tout ou rien; la liberté pleniére ou la mort.»

Le pays de Liège, placé presqu'au centre des Pays-Bas, voisin de la Hollande, faisant partie de l'Empire germanique, est connu pour être le foyer du républicanisme le plus ardent & le plus pur; nos ennemis voudroient-ils, à l'aide de ces 20 mille Prussiens & sous l'appat. des promesses trompeuses qu'ils se plaisent à répandre dans le peuple qui, heureusement leur rit au nez, tenter encore d'étrouffer ou d'altérer ce foyer si par qu'ils redoutent plus qu'on ne pense, & garantir ainsi les Pays Bas, la Hollande & l'Allemagne de l'incendie salutaire qui, de proche en proche, menace aussi bientôt d'y tout épurer?

On nous assure au reste que le conseil exécutif provisoire doit avoir déjà pris des mesures efficaces pour déjouer cette nouvelle trame, & qu'on a tout lieu d'espérer qu'à leur hoate, les trompeurs feront eux-mêmes cruellement trompés. (Note du Rédacteur.)

F R A N C E.

Paris. Jeudi, sur le soir, arriva un courrier au ministre de la guerre qui lui annonça officiellement la prise de Mayence par Custines. Cette ville très-bien fortifiée, & remplie d'une garnison nombreuse, a ouvert ses portes au général français. La garnison n'a fait aucune résistance; elle a obtenu les honneurs de la guerre.

§ La question de la formation de la garde conventionnelle agit actuellement les départemens. Chaque cité fait passer son vœu. Nous allons rapporter diverses adresses qui pourront déterminer quelle est la base de l'opinion générale.

Br.ve. « Citoyens représentans, & les nôtres

aussi étoient à la journée du 10 août! & les nôtres aussi ont combattu Brunswick & le Prussien! & nous aussi sommes prêts à tout abandonner, à faire tout pour la patrie; mais c'est à la patrie, à la patrie seule que nous entendons sacrifier, & non pas à telle ville ou à telle autre.

« Vos débats, citoyens-représentans, & les pétitions insensées portées à votre barre, par quelques hommes des sections de Paris, nous ont éveillés sur de nouveaux dangets; nous avons ctu voir le régime municipale de l'ancienne Rome, faisant effort pour s'établir dans la république française; & à l'instant, parmi nous, s'est fait entendre: Aux armes, citoyens! ni pachas, ni proconsuls, ni sultans, ni despotes sous aucune forme.

» Cependant le rapport de Buzot est venu calmer nos alarmes. Nous y avons retrouvé la fainteté des principes, & nous avons dit: Nos représentans ne souffriront pas que la despotisme prévaille; ils feront rentrer dans la fange les hommes pervers qui se sont dits les envoyés des sections de Paris, quand ils n'en sont que le rebut. Ils apprendront à Paris, que si notre vœu est pour la splendeur & la prospérité, ce n'est qu'autant qu'elle voudra rester l'égalité des autres cités; mais que du jour où elle prétendra lever au-dessus d'elles une tête audacieuse, elle en fera à l'instant précipitée dans le même sépulcre que la royauté.

» Nous adhérons aux principes de Buzot, & à tout ce que vous avez fait pour la liberté; mais nous ne voulons ni pachas, ni proconsuls, ni sultans, ni despotes. Vive l'égalité, voilà notre déclaration des droits.

Lisieux. « Citoyens représentans, votre discussion est ouverte sur la garde qui vous est nécessaire. Quelques papiers publics prétendent que cette garde doit être fournie par Paris seul: que ce seroit injurieux pour les Parisiens de la prendre dans toute l'étendue de la république. Mais vous ne vous laisserez pas surprendre, vous vous garantirez de toute injustice; l'égalité basera votre dé-

cret, par conséquent vous puiferez cette garde dans tous les départemens.

» Si Paris a fervi la révolution, les autres départemens l'ont de leur côté fecondée & soutenue; le patriotifme y a auffi bien fes profélytes que dans Paris, & ce feroit aux autres départemens qu'il feroit injurieux d'être privés de participer à la compofition de cette garde.

» L'assemblée conventionnelle n'appartient pas feulement à Paris; elle appartient également aux autres départemens. Les fages loix qui en émanent, ne font pas faites pour gouverner Paris feul; elles font données par le bonheur général de la république. Il eft donc jufte que, de même que tous les départemens fourniffent des députés, de même ils fourniffent leur contingent de citoyens pour compofer votre garde. Eft-ce un honneur? il doit être pour tous fans diftinction. Eft-ce une charge? Tous doivent la fupporter. Y a-t-il du danger? tous veulent le courir, l'affronter & le vaincre.

» Nous ne doutons donc pas, citoyens repréfentans, que vous prendrez votre garde, non-feulement dans Paris, mais que vous la puiferez également dans toute l'étendue de la république, en prenant pour balance le nombre de députés que chaque département fournit. Nous en avons pour garans la fageffe & l'égalité qui fcellent & fanctionnent tout vos décrets; & cette fanction nous eft infiniment plus précieufe que celle que nous attendions il n'y a guère, du dernier de nos rois. Les Parisiens eux-mêmes, nous aimons à le croire, approuveront cet acte de jufte que nous attendons avec confiance de vous.

*Alençon.* « Repréfentans du peuple, vous avez fenti qu'il n'y avoit point de république, là où il n'y avoit pas communion fraternelle de maux & de biens. Vous appelez tous les départemens à l'honneur de furveiller, avec la garde parifienne, les délégués des 83 départemens. Nous preffons de nos vœux impatiens ce décret qui refferrera les liens qui doivent nous unir à jamais; ce décret

que nous regardons comme une dette, depuis que vous avez proclamé l'unité de la république.

Nous n'avons point oublié ce que nous devons à nos frères, & fur-tout aux braves Sans-Culottes de Paris; & le befoin de les ferrer dans nos bras ne peut-être étouffé par de longs délais. L'on voudroit empêcher cette réunion fraternelle; mais tous les vœux des despotes ne réuffiroient pas mieux aujourd'hui que ne le fit au mois de juin celui du mari d'Antoinette.

» La réunion du 14 juillet annonça la chute de Tarquin françois; celle que nous follicitons aujourd'hui fera le coup de mort pour ces ambitieux qui peut-être regrettent les faveurs du monarque abattu, & voudroient relever fon trône sur les ruines du fénat libérateur. Qu'ils tremblent ces hommes intéreffés qui, pour quelques fervices rendus, fe croient en état de commander à leurs concitoyens; nos mains républicaines briferont fièrement leur joug.

» Nous obéïrons à vos loix feules, parce que vous feuls repréfenterez le peuple fouverain. Nous brûlons de partager avec nos frères de Paris la profpérité univerfelle. Pour partir, nous n'attendons que votre loi.

*Auxerre.* « Légiflateurs, on cherche à vous tromper; il y a encore des factieux parmi vous: mais ils ont foïn de faire diversion, en donnant ce nom aux vrais amis de la liberté. On voit clair dans les départemens comme à Paris, & c'est perdre un temps précieux, que d'effayer à nous aveugler en nous flattant. Nous ne fommes plus les François de 91. On vous propofe d'insulter le peuple pour le divifer, mais on ne réuffra pas. Nous jurons d'obéïr à la loi, mais nous défirons qu'elle foit, autant qu'il eft poffible, l'exprefion de la volonté générale, en attendant que nous fanctionnions l'enfemble de votre ouvrage.

» On vous propofe de décréter qu'il vous fera fourni par les quatre-vingt-trois départemens, une garde de 4470 hommes. Ce n'eft point la crainte,

moins encore la magnificence, qui vous engage à prendre ce parti : quelle politique vous décide donc ?

« Tous les citoyens ont le droit de former une garde à leurs représentans, mais nous redoutons la permanence. Paris est renouvelé continuellement de citoyens de tous les départemens ; ils montent auprès de vous avec leurs sections respectives ; avec ce chanchement salutaire à l'indépendance, nous épargnons encore 20,000 livres par jour à la république. Si quelques sections vouloient s'élever, les mêmes hommes ne reparoissant pas deux fois, il seroit très-difficile de les gagner.

« Voilà les raisons qui nous déterminent à vous demander d'éloigner cette discussion, & que quand une proposition n'est pas d'une urgence reconnue, & que le sentiment des citoyens est partagé, vous attendiez que l'opinion publique ait éclairé la question, avant de la décréter.

§. L'on vient de saisir, au village de Champigny près Paris, une presse qui seroit à la fabrication de faux assignats. On n'a pu encore arrêter qu'une femme & un enfant qui ont été hier au soir constitués prisonniers à la conciergerie.

§. On assure aussi que tout a été arrangé à l'amiable dans la ville de Genève. Les Suisses ont quitté la ville. Les Français n'entreront point sur le territoire de la république. — Le général Montefquiou est, dit-on, malade à Carrouge.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E.

Présidence du Citoyen Guadet.

Suite de la séance du jeudi 25 octobre.

Toutes les substitutions sont interdites & prohibées à l'avenir.

Toutes les substitutions faites avant la publication du présent décret, par quelques actes que ce soit qui ne seront pas ouvertes à l'époque de laditte publication, sont & demeurent abolies & sans effet.

On avoit répandu le bruit que la convention vouloit se retirer à Versailles ; mais elle a adopté le plan de l'architecte Gisors pour la salle des Tuileries, & par-là fait tomber les bruits sur cet éloignement de la convention.

Blanghilly, mis en état d'accusation par l'assemblée législative, envoie sa justification à la convention. On passe à l'ordre du jour ; mais on ajourne au lendemain la question si on supprimera le tribunal provisoire de Paris.

On dénonce un citoyen de Dunkerque qui prend encore le titre de conseiller du roi. On passe à l'ordre du jour.

Une lettre de Custine, datée du quartier-général de Mayence, du 21 octobre 1792, rend compte qu'il s'est transporté devant Mayence le 18, qu'il a sommé, le 19 & le 20, le gouverneur de rendre la place ; que le 21, le gouverneur lui a fait réponse qu'il avoit ordre de rendre la place ; que le jour même, il remit la place, à condition que toutes les troupes de la garnison auroient les honneurs de la guerre, & qu'elles emmeneroient leurs caisses militaires, leurs équipages & leur artillerie ; ce qui a été accordé. Custine a mis sous la sauvegarde de la loi, les propriétés individuelles & les personnes. Cette conquête fait élever la motion de décerner des récompenses aux défenseurs de la patrie, & d'écrire une lettre de félicitation au général Custine. On ajourne cette dernière proposition ; on passe à l'ordre du jour pour les autres.

Un voleur pris forçant des portes pour voler dans des appartemens, donne lieu à la question si les peines sur le vol doivent s'appliquer à l'intention du vol. On renvoie au comité la rédaction d'un article sur les crimes intentionels.

La municipalité de Paris s'est présentée pour rendre compte des billets de la caisse de secours, qu'elle a dit s'élever à 2 millions 500 mille livres. Kersaint remarque que la commune avoit demandé 6 millions ; elle répond que ce n'étoit pas elle qui avoit fait cette petition, mais des commissaires des quarante-huit sections, qui se disent la commune.

Cette discussion a été interrompue par l'admission des Gendarmes casernés à l'Ecole-Militaire, dont on a été recevoir le serment dans le jardin des Tuileries.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéro 3. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.